

## Concerne : Covid-19 : situation au 14 mars 2020

### Communication aux pouvoirs organisateurs de centres de vacances

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le Conseil national de sécurité a pris ce jeudi 12 mars 2020 de nouvelles mesures pour contrer le coronavirus.

Dans le cadre de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, toutes les plaines, les séjours et les camps seront annulés dès ce lundi 16 mars et ce jusqu'au vendredi 3 avril.

Cette mesure concerne notamment les activités organisées par les mouvements de jeunesse.

Pour les activités organisées pendant la période de congés scolaires du 3 au 17 avril, il est actuellement prématuré de prendre des mesures spécifiques.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous et de communiquer, dès réception, les décisions du Conseil National de Sécurité pour la période des vacances de printemps.

Nous sommes conscients des répercussions que les mesures peuvent avoir en matière de subventionnement. L'ONE a élaboré des solutions pour minimiser l'impact financier sur les opérateurs notamment pour les périodes de vacance scolaires. Ces solutions seront soumises aux autorités pour validation. L'ONE reviendra vers vous dès que possible à ce sujet.

Ajoutons encore que les mesures de précaution et d'hygiène communiquées jusqu'ici restent valables :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou les désinfecter avec du gel hydro-alcoolique ;
- Tousser dans le pli du coude ;
- Utiliser des mouchoirs en papier à usage unique et se laver les mains après usage ;
- Rester chez soi si l'on est malade ;
- Éviter de se toucher le visage ;
- Éviter les contacts rapprochés ;
- Ne pas se serrer la main.

Nous vous invitons à visiter régulièrement le site de l'ONE ([www.one.be](http://www.one.be)) ou celui que le gouvernement fédéral consacre au COVID19 ([www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be))

Annick Cognaux  
Responsable de la Direction Accueil Temps Libre